

## *BPCE et la Santé au travail :*

### **La stratégie du Livre blanc pour se refaire une virginité !**

Faire de la santé au travail une priorité, c'est ce que ne cessent de déclarer dans les médias les patrons de BPCE depuis 2009. Un accord sur la mesure et la prévention du stress signé cette année-là leur a permis de se vendre, pendant 4 ans, comme des précurseurs en milieu bancaire. Un 2<sup>ème</sup> accord, signé en juin 2012 et sur lequel nous avons déjà bien communiqué, leur permet de continuer à se hâter lentement et remplir des pages de théories fumeuses. Avec quels effets concrets ? Nous vous laissons juges de l'amélioration de vos conditions de travail !

On nous avait déjà servi, en octobre dernier, un premier « livre blanc » sur l'évaluation de la charge de travail. Lors de la dernière CPN du 26 mars, nous avons eu droit au « livre blanc » sur le management du travail.

Mais au fait, qu'est-ce qu'un « livre blanc » ?

Il s'agit en fait d'une pratique de *marketing* venue des pays anglo-saxons, qui était tombée en désuétude et qu'Internet a remis au goût du jour. C'est en quelque sorte une stratégie de prévente d'un produit destinée à des prospects. On établit un document de quelques pages définissant le produit en le présentant dans un contexte avantageux, on cite quelques références théoriques judicieusement choisies, et on recouvre tout ça bien proprement d'un semblant de neutralité bienveillante qui donne l'impression au prospect que le tour du problème a été fait.

C'est ainsi que le document qui nous a été remis ce jour fixe un cadre aussi étroit qu'idéologique au « travail et à son management ». Les entreprises commerciales que nous sommes n'y sont définies que comme organisations économiques créées en vue de faire du résultat, et le travail n'y est donc vu que comme facteur de production de ce résultat. Aussi la seule mission dévolue au management est d'assurer ce résultat. Apparemment cette approche ultra-libérale, intégriste du « sens du travail », n'a ému personne parmi les participants aux ateliers de réflexion, desquels **Sud BPCE** est exclu.

**Ainsi, pas plus les rapports d'experts que le jugement du TGI de Lyon interdisant le benchmark (cf. l'émission « Envoyé spécial » du 28 février dernier, accessible sur notre site [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com) et par le lien : <http://www.youtube.com/watch?v=wxMsCtu92mk>) n'ont de prise sur nos soi-disant têtes pensantes.** En effet, la seule question qui agite et excite les esprits de ces pseudo-théoriciens du travail n'est pas « comment ? » mais « combien ? ». **Devoir de conseil, qualité du service, confiance du client, déontologie, valeurs éthiques et morales, respect de soi et de l'autre, collectif de travail, complémentarité des métiers, soutien social, toutes ces notions indispensables à la construction d'une identité professionnelle sont jetées à la poubelle. Le personnel doit être « piloté » comme n'importe quelle machine pour produire plus.**

**Sud BPCE** ne nie pas que notre groupe exerce son activité en milieu concurrentiel. Mais cette évidence ne justifie en aucune manière la vision réductrice, aliénante et extrémiste des patrons qui n'évaluent le travail et nos personnes qu'au nombre de ventes réalisées. Ce qui est terrible dans ce document, c'est que la pratique du benchmark et sa justification y auraient toute leur place. Une vraie provocation au final.

**Solidaires**  
Union  
syndicale

L'exécutif national  
J.Bonnard - G.Breuillat - M.Brugnooge - D.Gilot - C.Joseph - J.L.Kerenflec'h  
B.Konieczynski - J.L.Pavlic - A.Quesne - P.Saurin  
Paris, le 29 mars 2013 / n° 6-2013



Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS – Tél. : 01 42 33 41 62

Contact : [sud.caisse-epargne@orange.fr](mailto:sud.caisse-epargne@orange.fr) - [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com) - [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org) -  SUD BPCE